

PREREQUIS : ETRE REPRESENTANT DU PERSONNEL

DUREE DE LA FORMATION : 1 JOUR

OBJECTIFS :

- Identifier les comportements et les situations à risque
- Prendre conscience des problèmes liés aux harcèlements pour anticiper et prévenir, réagir et lutter
- Conseiller l'entreprise et accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement

Depuis le 1^{er} janvier 2019, tout Comité Social Economique, a l'obligation de désigner un référent harcèlement (peu importe l'effectif de l'entreprise).

Cette formation vous permettra d'appréhender vos nouvelles responsabilités face à la difficulté et la réalité du terrain, ainsi que le cadre juridique de cette nouvelle fonction.

1 DESIGNATION ET MISSIONS DU REFERENT HARCELEMENT

- Le Contexte légal : qui désigner, quand ?
- Objectifs et champs d'actions

2 DISTINGUER LES DIFFERENTS TYPES DE HARCELEMENT

- Le harcèlement sexuel
- Le harcèlement moral

3 QU'EST-CE QU'UN AGISSEMENT SEXISTE ?

- Définition
- Le cadre légal et le risque juridique

4 IDENTIFIER LES CAS DE HARCELEMENT SEXUEL ET MORAL

- Limite entre séduction et harcèlement sexuel
- Comportements fréquents rencontrés dans les jurisprudences
- Les impacts pour les conditions de travail, pour le collectif et pour la victime

5 RESPONSABILITE DU CSE ET DU REFERENT HARCELEMENT

- L'entretien d'écoute active pour accueillir le signalement d'une victime
- L'étude de la matérialité des faits et les mesures conservatoires possibles
- Les différents types d'enquêtes et élaboration d'un plan d'actions

6 METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE DE PREVENTION

- Primaire : organisation, diagnostic
- Secondaire : sensibilisation
- Tertiaire : suivi, accompagnement